

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 4 mars 2024 à 19h30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, Mme Joëlle-Anne Côté, coordonnatrice aux communications et aux relations publiques et M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement., M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 État des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
- question d'ordre général;

- durée maximale: 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

7. ACCEPTATION DES COMPTES

7.1 comptes du mois;

8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

8.1 acquisition de pièces pour le dégrilleur à l'usine d'épuration des eaux usées

8.2 ouverture de soumission - préposé aux stationnements

9. SERVICES MUNICIPAUX

9.1 Protection contre les incendies

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

9.2.1 étude de circulation réalisée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable

9.3 Loisirs et culture

9.4 Travaux publics

9.5 Services administratifs

9.5.1 budget révisé 2024 - Office municipal d'habitation de Gaspé

9.5.2 fermeture temporaire de la station d'information de vol FSS de Mont-Joli

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 Acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-65)

9.6.2 Acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1172-12 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1172-12-13)

9.7 Direction générale

9.7.1 projet d'intégration des arts à l'architecture - Aménagement récréotouristique de Rivière-au-Renard - Contrat maquette

9.7.2 contribution financière 2024 au Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc.

9.7.3 demande d'autorisation pour l'augmentation des tarifs au Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc.

- 9.7.4 dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur - 2024
- 9.7.5 entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics - Projet d'aménagement récréotouristique de Rivière-au-Renard
- 9.7.6 autorisation de signature – Entente de partenariat pour le prêt d'équipement - Unité régionale loisir et sport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 9.7.7 comité de pilotage - Budget participatif - Nomination des membres

9.8 Ressources humaines

- 9.8.1 démission d'une personne salariée
- 9.8.2 démission d'une personne salariée
- 9.8.3 embauche d'une personne salariée au poste de remplacement temporaire de gardien à la sûreté et au ménage

9.9 Projets majeurs

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11. AVIS DE MOTION

12. RAPPORT DES COMITÉS

- 12.1 comité consultatif d'urbanisme

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 24-03-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 24-03-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai

prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 5, 12 et 19 février 2024, résolutions 24-02-001 à 24-02-059 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

En ce début de séance, j'aimerais prendre un bref moment de silence en hommage à 2 grands disparus des derniers jours, certes le valeureux Paul Houde, l'homme aux mille talents, mais particulièrement le très Honorable Brian Mulroney, l'un des grands bâtisseurs de notre ère politique et économique.

Déjà en mars, théoriquement le cœur de l'hiver est derrière nous, mais avec les aléas météo et le peu de neige, on a l'impression qu'on n'a pas eu d'hiver... du moins jusqu'à date.

En cette semaine de relâche, je veux souhaiter une belle période de repos ou de rattrapage pour nos jeunes et moins jeunes et pour tout le personnel de nos écoles.

Les activités extérieures ont été un peu compromises par les frasques de Dame Nature, mais on a tenté d'augmenter les activités dans les aréna et de déneiger provisoirement une partie des pistes cyclables pour essayer d'offrir un peu d'activités puisque ce n'est vraiment pas évident pour nos patinoires et centres de ski, quoi que j'ai vu que l'équipe de Bechervaise a fait des miracles encore une fois! Malgré tout, je vous souhaite une bonne relâche.

BILAN DES RENCONTRES

Ceci dit, j'enfile comme d'habitude avec le bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé depuis mon dernier bilan. Nous couvrirons les 4 semaines du 5 février au 4 mars inclusivement :

- Avec ce soir, j'ai participé à 4 séances du Conseil municipal durant cette période;
- 1 Conseil d'administration Destination Gaspé et à d'autres discussions avec la direction;
- 1 Conseil des maires de la MRC;
- Au niveau régional, nous avons eu :
 - 2 Tables des préfets en mode virtuel;
 - 1 Comité de sélection du Fonds région-ruralité volet 1;
 - 1 Regroupement des MRC de la Gaspésie ici à Gaspé; tout comme
 - 1 C.A. de la RÉGIM; et
 - 1 C.A. de la Régie de l'énergie;
 - J'ai aussi eu 1 C.A. de l'Alliance de l'Est en mode virtuel;
 - Et quelques rencontres internes avec les instances régionales;
- Du côté de l'UMQ :
 - 1 Conseil exécutif; et
 - 1 Conseil d'administration à Lévis;
 - 1 Caucus des Cités régionales en virtuel; et

- 1 Comité sur l'habitation virtuel présidé par Catherine Fournier;
- Au nom de l'Union, j'ai participé au Comité permanent du gouvernement du Québec sur le transport aérien régional, dossier sur lequel je reviendrai tantôt;
- J'ai aussi participé à 3 instances de la Fédération canadienne des Municipalités, soit le Caucus Québec, le Réseau francophone et une rencontre avec le président Scott Pearce sur le cadre de croissance municipale;
- Outre tous ces éléments de la sphère publique, j'ai aussi eu plusieurs rencontres internes avec les directions de la Ville, la MRC, la RÉGIM, l'UMQ et Destination Gaspé, entre autres;
- Dans les autres sphères politiques ou ministérielles :
 - J'ai assisté à l'annonce des ministres Fitzgibbon et Blanchette-Vézina à propos de l'agrandissement de Nergica, suivi d'un dîner-conférence de la Chambre de commerce;
 - J'ai eu une rencontre avec Méganne Perry-Melançon, porte-parole du Parti Québécois, à propos de l'habitation, avec les conseillers Giroux-Bossé, Keays et Côté;
 - On a également eu la visite de la Secrétaire parlementaire fédérale à l'Enfance et autres, Élisabeth Brière et de la ministre LeBouthillier, où on a parlé de logements, de garderies, de santé mentale et, évidemment, de pêches;
 - J'ai aussi officié à Rivière-au-Renard à une conférence de presse de la MRC et de l'ACPG à propos des pêches, dossier sur lequel je reviendrai tantôt;
 - J'ai aussi eu plusieurs discussions avec des maires, des préfets et le bureau du député, entre autres;
- En plus de toutes ces rencontres, j'ai dénombré 13 autres rencontres avec des organismes et entreprises, notamment avec des promoteurs de logements, Desjardins, le milieu scolaire, le CISSS, des gens des pêches, LM, en transport, etc.;
- Du côté des événements :
 - J'ai participé à une rencontre régionale à New Richmond avec le ministère des Transports qui nous présentait ses programmes et façons de faire, où étaient présents des directeurs régionaux et nationaux, ainsi que plusieurs élus et du personnel des municipalités;
 - J'ai aussi participé au Congrès de l'Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable, l'AQPER, où on a rencontré la vice-première-ministre du Canada, Chrystia Freeland et le ministre de l'Énergie du Québec, Pierre Fitzgibbon, en plus de nombreuses conférences, panels et autres discussions sur ce secteur névralgique pour le Québec et pour Gaspé, comme seule ville manufacturière en éolien au Québec;
- Enfin, j'ai dénombré 32 entrevues médiatiques individuelles durant ces 4 semaines, dont quelques nationales à RDI 24/60, à LCN et à la Journée est encore jeune à Radio-Canada;

Ça conclut mon bilan des activités des dernières semaines.

ATTENTES BUDGÉTAIRES

Je vais débiter ce soir en faisant part de trois de nos attentes face au budget Girard du 12 mars.

D'abord, je souhaite que le gouvernement du Québec continue d'investir massivement en logement et dans toutes les sphères de l'habitation, incluant l'itinérance, le maintien à domicile, les programmes de rénovation, l'accès à la propriété et le logement abordable. L'habitation

est notre priorité numéro un, alors nos attentes demeurent élevées pour cette pierre angulaire à notre prospérité.

Ensuite en transports régionaux. Que ce soit pour se sortir de l'impasse en transport aérien que pour revamper notre réseau de transport par autobus, pour de nouveaux liens maritimes ou par l'entretien du réseau routier ou encore les réseaux de transports collectif et adapté, les besoins sont colossaux en transport régional et il y a lieu d'y investir pour rapprocher les régions des métropoles.

Et évidemment, il y aura lieu également de soutenir notre milieu des pêches via des moyens spécifiques et bien adaptés, afin d'aider notre industrie et les 1000 travailleurs qui en dépendent à se sortir la tête de l'eau et à traverser dignement la crise qui sévit.

PÊCHES

Parlant des pêches, quelques mots supplémentaires sur le sujet :

Nous avons multiplié les pressions et les sorties sur ce dossier dans les dernières semaines, dont un point de presse la semaine dernière pour faire le point avec la MRC et l'ACPG.

L'industrie encaisse les contrecoups de plusieurs années de décisions douteuses du MPO, mais on voit une belle mobilisation et une belle solidarité dans la région.

Le comité consultatif sur le sébaste a commencé ses travaux. On doit espérer que les quotas seront plus grands que prévus, puisque l'espèce est surabondante. Je suis convaincu qu'on est capables de développer une capacité de transformation et de mise en marché de ce poisson, qui est déjà pêché dans l'Atlantique et qui trouve sa place sur les marchés mondiaux. J'espère aussi que, si on augmente les quotas, on va en donner une plus grande part que 10% à nos crevettiers, qui sont les plus impactés par la surabondance de ces gros mangeurs de crevettes que sont les sébastes.

Localement et avec le concours de DEC, du MEIE et du MAPAQ, on a réussi à bâtir des programmes d'accompagnements totalisant 1,4M\$, en plus de l'aide à la requalification de la main-d'œuvre d'autour de 2M\$ offerte par Québec. Ça ne règle pas la crise, mais ça peut aider à l'atténuer.

Depuis des mois qu'on tirait la sonnette d'alarme, maintenant, on a dû sortir les criards à brume pour se faire entendre... et on ne lâchera pas. Je vais supporter politiquement notre industrie jusqu'au bout, parce que ce sont 1000 emplois chez nous qui sont en jeu.

TRANSPORT AÉRIEN

Deuxième grand dossier pour ce soir : le transport aérien.

Ça a bougé dans le dernier mois. Le Comité permanent du gouvernement, sur lequel je siége, a convenu de retravailler le programme des billets à 500 \$ pour l'améliorer et en faciliter l'accès. Mais quand on parle de changer les règles du marché pour que ce soit le secteur public qui impose une desserte minimale aux transporteurs, on se bute à un mur de difficultés, surtout de la part des transporteurs privés qui veulent garder la pleine mainmise sur le dossier.

Ça fait en sorte que ce sont les transporteurs qui dictent nos dessertes, les horaires, l'offre de services, etc., ce qui est anormal lorsqu'on parle d'un service essentiel.

La notion de service essentiel, je l'ai mise dans la bouche du Premier ministre l'automne dernier et il l'a reconnu publiquement, tout en disant publiquement qu'il souhaitait une desserte 7 jours par semaine dans toutes les régions et qu'il allait payer ce qu'il fallait pour que ça marche ainsi. Entre le désir du Premier ministre et la concrétisation du désir, il y a encore une belle marge à franchir.

Du côté fédéral, c'est silence radio; ils imposent des normes, mais n'apportent aucune solution.

Ceci étant, quand on remet le dossier dans l'actualité comme on vient de le faire, ça fait ressortir d'anciennes idées comme TREQ et Régionair. La beauté de Régionair, c'est que c'est le milieu, la région, le secteur public qui déterminerait la desserte optimale.

On a aussi Air Liaison qui se montre le bout du nez pour offrir une nouvelle offre, complémentaire à celles de PAL et Pascan, en passant par un hub à Sept-Îles. C'est bien, mais pas aussi bien que si on déterminait nos vrais besoins.

Je vais rencontrer prochainement Pascan et PAL pour faire le point avec eux, voir comment on peut mieux travailler ensemble pour que les gens retrouvent le goût de prendre l'avion. On doit faire connaître les programmes d'aide gouvernementaux. On doit avoir une plus grande stabilité dans l'offre. Une offre qui correspond mieux aux besoins. Plus de prévisibilité et de fiabilité.

Bref, on va remettre les bouchées doubles sur ce dossier.

Dernier point en transport aérien, et on passera une résolution à cet effet tout à l'heure, on subit des ruptures de service de sécurité de nuit depuis quelques temps.

La station d'information de vols (FSS) de Mont-Joli, qui est la courroie de communication entre les avions et les aéroports, manque de personnel, donc on ne peut plus recevoir de vols la nuit.

C'est problématique pour les avions ambulance et les évacuations d'urgence. S'il y a un avion en panne, les appels 911 sont gérés par Mont-Joli.

Depuis la mi-décembre, notre aéroport a été en découverte plus de 30 nuits, entre 20h30 et 4h30.

Encore une fois, NAV Canada fait montre de peu de préoccupations à l'égard de cette situation déplorable pour nos aéroports régionaux. On l'apprend à la dernière minute et ils ne semblent pas pressés de régler le problème.

Alors ce soir, on souhaite dénoncer publiquement cette situation plus que déplorable.

LOGEMENTS

J'enfile avec les dossiers de logements.

- La construction des premières unités de Han Logement dans le secteur de la rue Forest doit débuter au printemps; c'est en marche à grande vitesse;
- Le dossier des 144 logements de CVP a aussi avancé à très grande vitesse après qu'on ait levé le préavis d'utilisation de la clause résolutoire. Alors, pour le moment, on reste en confiance de voir un début de construction avant l'été;
- On avance aussi rondement dans le grand dossier de développement de Gestion Bourgades, derrière le Couche-Tard. On passe d'ailleurs une résolution ce soir concernant la gestion de la circulation dans ce secteur avec le MTMD;
- Dans le dossier des Habitations de la Montagne, on continue d'espérer une bonne annonce pour que puisse lever de terre ces 84 unités abordables. Le dossier est au programme PHAQ, dont on voit des annonces à gauche et à droite depuis un moment, alors on a bon espoir que notre tour approche;
- Dernier dossier de logements, les 12 unités pour aînés à Petit-Cap sont presque prêtes et doivent ouvrir avant l'été; ce dossier piloté par l'Office d'Habitation et le Groupe-Ressource en logements collectifs a connu des ralentissements et des retards d'approvisionnement, mais on y arrive enfin.

PROJETS

Enfin, sur les gros projets, pour ce soir, je vais me limiter au dossier de l'aréna, où on est toujours en attente d'une réponse à notre demande de financement, mais nos professionnels continuent le travail sur les plans et devis finaux.

On tiendra aussi dans les prochains jours une grande journée de réflexion stratégique, qu'on appelle un lac-à-l'épaule, avec le Conseil, question d'aligner la suite des choses dans plusieurs de nos grandes orientations et dans quelques dossiers majeurs, dont notre future planification stratégique. On tient ce genre d'exercice aux 12 à 24 mois au sein du Conseil et ça nous fait toujours un bien immense comme organisation et comme leaders municipaux.

Voilà pour les dossiers.

RÔLES D'ÉVALUATION

Avant de conclure, j'aimerais souligner aux citoyens que demain soir, notre firme d'évaluation indépendante sera à la salle Elphège-Huet de Saint-Majorique pour une séance d'information sur le nouveau rôle d'évaluation.

On le sait, comme dans la plupart des municipalités, les évaluations foncières sont en forte hausse, poussées par l'inflation, la hausse des coûts de construction et la vigueur du marché immobilier.

Dans le grand Gaspé, la hausse moyenne des évaluations est de 35%; on avait diminué le taux de taxes de 31% pour que les hausses d'évaluations fassent le moins mal possible au portefeuille des gens.

Alors, pour toute information, le Groupe Altus sera à la Salle de Saint-Majorique demain soir, mardi le 5 mars, à 19h.

FÉLICITATIONS

Je termine, comme d'habitude, avec quelques messages de félicitations :

- En sports, je souligne la participation aux Jeux du Québec de 6 athlètes de Gaspé, sur les 17 de la Gaspésie et les 116 de l'Est-du-Québec, à savoir Xavier Patterson en haltérophilie, Léanne Poulin en patinage artistique, Lyanna Bouchard en hockey féminin ainsi que les 3 karatékas Alex Mainville, Elisa Stienlet et Mila Touré. Bravo à vous toutes et tous! À date, Alex Mainville et Éliisa Stienlet sont déjà médaillés! Bonne chance à nos fiers représentants!
- Du côté de la natation, nos Barracudas continuent d'impressionner. 4 d'entre eux étaient à la Coupe Québec : Madison Swan, Aurélie Côté, Noémie Boucher et Éli Pelletier. Avec une médaille nationale, ce dernier s'est qualifié pour les essais des championnats canadiens! Je note aussi qu'à une compétition à Amqui, 7 nageurs ont rapportés 13 médailles. Bravo!
- En ski, le Club Alpin Mont-Béchervaise performe aussi. 10 skieurs passent aux championnats provinciaux, soit Elsa-Jane O'Leary, Magalie Dupuis, Clara Cassivi, Mia Lepage, Thomas Gauvin, Enzo Arbez, Raphaëlle Boulay, Florence Labrèche, Mila Poirier et Mathis Labrèche. Bravo! Je souligne aussi que le club est revenu récemment du Mont St-Mathieu avec 5 médailles.
- En hockey, je souligne la victoire de nos atomes BB en finale A du tournoi de Gaspé et je veux remercier toute l'organisation de cette 55e édition du Tournoi Novice-Atome;
- Toujours en hockey, je suis fier que nos Corsaires aient éliminé les Vikings des séries et qu'ils mènent 2-0 contre Causapscal. On leur souhaite de nous ramener la coupe!
- Alors, un gros merci à tous et toutes de faire rayonner notre Gaspé et notre Gaspésie!

CONCLUSION

Je conclus avec mes meilleurs vœux pour le mois de mars et le reste de l'hiver qui, si clément soit-il, peut encore nous réserver des surprises.

Encore un grand merci à toutes nos personnes impliquées dans le mieux-être de notre monde et dans le rayonnement de notre coin de pays, entre autres nos bénévoles qui contribuent massivement à nos événements sportifs et culturels.

À toutes et à tous, faites attention à vous et aux gens autour de vous. Merci.

À 19 h 50, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Jean-Yves Dupuis:

Objets

Possède un petit lopin de terrain en arrière de Pointe-Jaune et qui a une valeur sentimentale. Se demande comment l'évaluation est faite car il est parti de 5 000 \$ à 17 000 \$. Comment on peut justifier une telle augmentation? Est-ce que la ville a accepté ce nouveau rôle? La ville devrait s'interroger sur cette question.

Maire: La ville n'a aucune discrétion quant à l'acceptation du rôle. L'évaluateur

analyse toutes les transactions qui ont eu lieu dans les différents secteurs. Nous vous invitons à vous présenter à la rencontre d'information qui aura lieu demain.

Réal Côté: Ce qui fait monter les évaluations ce sont les ventes aux alentours.

Mathieu Gionet : Habite le quartier du domaine de l'aéroport et a eu un dégat d'eau la semaine dernière et veut savoir c'est quoi la suite du dossier :

Maire : Vous avez 15 jours pour faire votre réclamation, pour qu'elle soit recevable, alors vous avez bien fait de faire votre réclamation. Nous allons transmettre le tout aux assurances et le dossier va suivre son cours.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Mathieu Denis :

- Énumère ses activités du mois de février;
- Souhaite bonne journée de la femme
- Invite les gens à participer à la séance d'information sur le rôle d'évaluation;
- Souhaite une belle semaine de relâche.

Le conseiller Jean-Michel Noël :

- Énumère ses activités de janvier et de février;
- Félicite plusieurs athlètes;
- Très heureux de voir les gens sur la piste cyclable;
- Bonne semaine de relâche.

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé :

- Énumère ses activités du mois de février;
- Remercie les organismes et bénévoles qui ont à vivre avec les frasques de mère nature;
- Bonne relâche et profitez-en pour jouer dehors.

Le conseiller Réal Côté :

- Énumère ses activités du mois de février;
- Remercie tous les bénévoles qui s'occupent de nos jeunes et nos patinoires.

Le conseiller James Keays :

- Remercie Télé-Gaspé;
- Énumère ses activités du mois de février;

- Félicite l'ensemble des bénévoles qui ont tenté de sauver nos patinoires, et employés de la ville qui ont ouvert une partie des pistes cyclables;
- Félicite Vincent Thibault, Guy-Marie Cloutier et Martin Robinson qui manœuvrent la dameuse au centre de ski et qui font des miracles;
- 8 mars, journée internationale des droits de la femme.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Le 5 février, j'ai participé à une séance du Conseil;
- Le 7 février, j'ai assisté à l'assemblée de fondation du comité des résidents et locataires des HLM du secteur Sandy-Beach. Ça faisait plus de deux ans qu'ils attendaient la création d'un tel comité.
 Quel est le but de ce comité?
 Voir au bien-être et à l'amélioration de la qualité de vie des locataires du quartier.
 Promouvoir et défendre les intérêts collectifs des locataires.
 Favoriser la participation et la prise en charge des locataires, notamment en participant au comité consultatif de l'Office.
 Offrir des services récréatifs, d'entraide, éducatifs, culturels et sociaux aux locataires.
 Administrer les biens de l'association.

Je tiens à féliciter les gens qui ont été élus et longue vie à ce comité.

Le 14 février, j'ai participé à la séance mensuelle de la M.R.C;
 Le 15 février, j'ai participé à la réunion du C.A de la Régie intermunicipale de collecte de matières résiduelles a Percé;
 Le 19 février, j'ai participé à une séance du Conseil;
 Le 20 février, j'ai rencontré un candidat potentiel pour siéger sur le comité de pilotage du budget participatif;
 Le 21 février, j'ai participé à une rencontre du C.A de Destination Gaspé;
 Le 28 février, j'ai participé à une réunion du comité consultatif d'urbanisme.

Et bien sûr, j'ai reçu des courriels et des appels de citoyens de mon secteur aux prises avec des problèmes d'inondation suite aux pluies reçues il y a une semaine et des citoyens qui espéraient voir la piste cyclable déneigée afin de pouvoir l'utiliser pour marcher de façon sécuritaire.

RÉS. 24-03-003

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses liées aux activités financières au montant de 2 125 970.21 \$ dont :

- Activités financières régulières : 2 125 970.21 \$

CONSIDÉRANT les dépenses liées aux activités d'investissement au montant de 1 233 041.44 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 55 467.55 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 2 070 502.66 \$
- Activités d'investissement : 1 233 041.44 \$

RÉS. 24-03-004

**ACQUISITION DE PIÈCES POUR LE DÉGRILLEUR
À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE l'usine construite en 1998 est en période de mise à niveau;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une inspection annuelle, des bris et usures ont été constatés sur le dégrilleur pouvant amener à un arrêt du traitement;

CONSIDÉRANT QUE le dégrilleur est un élément majeur du processus d'épuration des eaux usées de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une soumission unique au Canada nous a été transmise, celle de Brault Maxthec inc., soumission # 13219 au prix de 78 585 \$ plus 5 700 \$ (estimé) de frais de transport et de douanes pour un total de 84 285 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de fourniture de pièces pour le dégrilleur au montant de 84 285 \$ plus les taxes applicables à Brault Maxthec inc.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1427-20.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 24-03-005

PRÉPOSÉ AUX STATIONNEMENTS

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, auprès de quatre (4) fournisseurs, pour les services de préposé aux stationnements, la ville a reçu une seule soumission, soit :

- Groupe de sécurité Garda SENC

Si le véhicule du préposé est fourni par la ville :

- au montant de 419.40 \$ plus les taxes applicables, par semaine de 12 heures;
- au montant de 559.20 \$ plus les taxes applicables, par semaine de 16 heures;

Si le véhicule du préposé est fourni par le soumissionnaire :

- au montant de 900.00 \$ plus les taxes applicables, par semaine de 12 heures;

- au montant de 1 200.00 \$ plus les taxes applicables, par semaine de 16 heures;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la soumission s'avère conforme;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services est pour une durée de 24 semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour les services de préposé aux stationnements à Groupe de sécurité Garda SENC, au montant de 900.00 \$ plus les taxes applicables, par semaine de 12 heures, avec le véhicule du préposé fourni par le soumissionnaire, pour une durée de 24 semaines et ce, pour un montant total de 21 600.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise les employés de Groupe de sécurité Garda SENC affectés au poste de préposé aux stationnements à émettre des constats d'infraction pour les infractions commises aux stationnements, le tout en conformité avec le règlement 1190-12 et ses amendements tel que spécifié dans les documents d'appel d'offres et l'offre de services.

QUE les employés de Groupe de sécurité Garda SENC s'engagent à signer un serment d'office avant de débuter leur fonction.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-355-00-419.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 24-03-006

**ÉTUDE DE CIRCULATION
RÉALISÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a transmis le 30 janvier 2024 un courriel s'engageant à réaliser rapidement une étude de circulation de la route 198 (boulevard de York Est) dans le secteur de la rue du Ruisseau-Dean à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a identifié à son Plan d'urbanisme le secteur situé au sud du ruisseau Dean notamment pour l'expansion commerciale et résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a un important besoin de logements sur son territoire depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est actuellement en discussion avec un promoteur pour la réalisation d'un développement d'importance dans ce secteur qui nécessite la construction d'un chemin intersectant avec la route 198 (boulevard de York Est);

CONSIDÉRANT QUE ce projet de développement devra faire l'objet d'une entente sur les travaux municipaux avec le promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable qu'elle est favorable au projet de développement actuellement en élaboration dans le secteur de la rue du Ruisseau-Dean et à une éventuelle municipalisation de nouvelles rues projetées en lien avec ce projet.

QUE la Ville de Gaspé est favorable, si requis, de revoir la circulation pour un tronçon de la rue du Ruisseau-Dean.

QUE la Ville de Gaspé informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable que le projet de développement actuellement en élaboration pour ce secteur est un projet considéré prioritaire pour celle-ci.

RÉS. 24-03-007

**BUDGET RÉVISÉ 2024 -
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT le budget total révisé de l'Office municipal d'habitation de Gaspé pour l'année 2024, en date du 16 février 2024, qui prévoit un déficit d'opération de 2 262 477 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé s'est engagée à combler le déficit annuel de certains projets dans une proportion de 10 % pour une somme équivalente à 135 496 \$:

Projet #		
01063	York	0 \$
01064	Cap-des-Rosiers	0 \$
01065	Rivière-au-Renard	0 \$
01159	York et Rivière-au-Renard	92 248 \$
01835	Villa du Bassin	4 612 \$
02004	Résidence St-Martin	5 433 \$
02797	Douglastown	5 498 \$
03117	Anse-au-Griffon	13 956 \$
02653	St-Maurice	9 872 \$
03324	Cap-aux-Os	3 877 \$
		135 496 \$

CONSIDÉRANT la participation de la municipalité au financement du supplément au loyer en complément de ce budget;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le budget 2024 de l'OMHG soumis par la Société d'Habitation du Québec en date du 16 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité approuve les prévisions budgétaires 2024 de l'Office municipal d'habitation de Gaspé au montant de 2 262 477 \$.

QUE la participation de la municipalité au montant de 135 496 \$ soit imputée au code budgétaire 02-370-00-962.

RÉS. 24-03-008

**FERMETURE TEMPORAIRE
DE LA STATION D'INFORMATION DE VOL (FSS)
DE MONT-JOLI**

CONSIDÉRANT les nombreuses fermetures de nuit de la station d'information de vol (FSS) de Mont-Joli depuis décembre 2023;

CONSIDÉRANT que ces fermetures ne sont pas justifiées ni précédées de préavis de la part de Nav Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette situation occasionne des bris de services majeurs pour l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé et compromet par le fait même la sécurité de tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une surveillance constante de l'aéroport durant la nuit et d'autant plus en période hivernale étant donné les conditions météorologiques plus difficiles;

CONSIDÉRANT l'importance des évacuations médicales d'urgences pour la population des MRC Côte-de-Gaspé et du Rocher-Percé et les risques inhérents à l'interruption des services de communications de la part du FSS de Mont-Joli advenant qu'une intervention serait nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la station d'information de vol (FSS) de Mont-Joli fait partie intégrante du plan de mesures d'urgences de l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé et constitue l'un des premiers maillons de la chaîne de commandement;

CONSIDÉRANT QUE le plan des mesures d'urgences (PMUA) est requis et approuvé par Transport Canada;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de dénoncer la situation et d'exiger des mesures correctives de la part de Nav Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé dénonce par la présente résolution les nombreuses fermetures de nuit de la station d'information de vol (FSS) de Mont-Joli, qui compromet grandement la sécurité et l'accès des usagers de l'aéroport Michel-Pouliot et exige, par le fait même, la mise en place de mesures correctives rapides afin de remédier à la situation.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à Nav Canada.

RÉS. 24-03-009

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1156-11 ET DATE DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
(PREMIER PROJET 1156-11-65)

IL est proposé par le conseiller Ghislain Smith

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-65:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- modifiant l'article 5.3 USAGES PROHIBES DE CERTAINES CONSTRUCTIONS
- modifiant le point D) SERVICES de l'article 3.2.3 CLASSE DÉTAIL, ADMINISTRATION ET SERVICES (C-2) afin d'ajouter un quatre-vingt-treizième usage autorisé Lieu de retour pour contenants consignés
- modifiant les usages autorisés dans la zone M-409 afin de permettre comme usage spécifiquement permis l'usage Ensemble touristique et d'assujettir cet usage au Règlement sur les usages conditionnels no 1172-12
- modifiant les usages autorisés dans la zone IC-269 afin de permettre comme usage spécifiquement permis l'usage Centre récréatif en général (7424)
- modifiant les usages autorisés dans la zone P-210 afin de permettre comme usage spécifiquement permis les usages Centre sportif multidisciplinaire (couvert) (7222) et Aréna (patinage sur glace) (7451)

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 18 mars 2024, à 19h00.

RÉS. 24-03-010

**ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1172-12 ET DATE DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
(PREMIER PROJET 1172-12-13)**

IL est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1172-12 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1172-12-13:

Règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en :

- Ajoutant l'article 2.16 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR L'USAGE* ENSEMBLE TOURISTIQUE DANS LA ZONE* M-409

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 18 mars 2024, à 19h00.

RÉS. 24-03-011

**PROJET D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE –
AMÉNAGEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE
DE RIVIÈRE-AU-RENARD– CONTRAT MAQUETTE**

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation touristique de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT la résolution 13-10-30 en relation avec la politique du gouvernement du Québec concernant l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 20 de la Politique sur l'intégration des arts à l'architecture, Mme Ito Laïla Le François, Mme Luce Pelletier et M. Luca Fortin ont été sélectionnés pour soumettre une proposition d'œuvre d'art;

CONSIDÉRANT le contrat de maquette soumis et devant être signé par la Ville de Gaspé et les artistes susdits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer le "contrat maquette" avec les artistes sélectionnés pour soumettre une proposition d'œuvre d'art pour le projet d'aménagement récréotouristique de Rivière-au-Renard (11-145).

RÉS. 24-03-012

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2024 AU TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF DE LA CÔTE-DE-GASPÉ INC.**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc. pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé reconnaît l'importance du service de transport adapté pour la population de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a versé une quote-part de 93 516 \$ pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT la demande d'augmentation de 10.1% de la contribution de la Ville de Gaspé pour l'année 2024, soit une contribution de 102 965 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit s'engager à contribuer au financement des services de transport adapté de façon à couvrir minimalement 20% du budget de fonctionnement annuel conformément au Programme de subvention au transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au budget 2024 pour ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé confirme sa participation au Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc. pour l'année 2024, pour une somme s'élevant à 95 000 \$ (+1.6%) et autorise le directeur des Services administratifs à verser le tout selon les modalités en vigueur.

QUE le conseil municipal confirme au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la Ville de Gaspé de contribuer pour un minimum de 20% du budget de référence, pour l'année 2024.

QUE cette somme soit imputée au poste budgétaire 02-370-00-962.

QUE le conseil municipal :

- demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'octroyer au Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé

inc. une contribution financière de base de 297 721 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA – volet 1, pour l'année 2024);

- demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu.

RÉS. 24-03-013

**DEMANDE D'AUTORISATION
POUR L'AUGMENTATION DES TARIFS
AU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF
DE LA CÔTE-DE-GASPÉ INC.**

CONSIDÉRANT QUE le Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc. a soumis une résolution adoptée le 31 janvier 2024 à la Ville de Gaspé demandant l'autorisation d'augmenter le tarif pour les personnes qui paient de façon mensuelle de 3.50 \$ à 4.00 \$ et pour les personnes qui paient en argent comptant à l'embarquement de 3.50 \$ à 5.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'exploitation du service du TAC de la Côte-de-Gaspé ont augmenté considérablement lors des dernières années, notamment à cause de l'inflation;

CONSIDÉRANT QU'il est préconisé dans le Programme d'aide au transport adapté du gouvernement du Québec d'avoir un tarif identique au transport en commun normal;

CONSIDÉRANT QUE la RÉGÎM a augmenté ses tarifs usagers à 5.00 \$ le passage sur tout le territoire de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités mandataires (Gaspé et Percé) doivent donner leur accord à tout changement de tarif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est en faveur de l'augmentation demandée par le Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte d'établir le tarif pour les personnes qui paient de façon mensuelle à 4.00 \$ et pour les personnes qui paient en argent comptant à l'embarquement à 5.00 \$ pour l'année 2024.

NOTE

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$
TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ PAR FOURNISSEUR - 2024**

Le directeur général adjoint dépose au conseil la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur au 27 février 2024.

RÉS. 24-03-014

**ENTENTE RELATIVE À L'APPLICATION
DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS
À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS
ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS –
PROJET D'AMÉNAGEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE
DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret n° 955-96, adopté le 7 août 1996, le gouvernement a redéfini le contenu et le cadre de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT QUE cette politique s'applique aux ministères et organismes du gouvernement aux personnes (ci-après appelés "le propriétaire") pour la réalisation d'un projet de construction d'un bâtiment ou l'aménagement d'un site;

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter aux propriétaires l'application de la politique, le ministre a établi des procédures administratives qui prévoient, notamment, que les propriétaires s'engagent, par entente, à verser au ministre les frais de fonctionnement des comités ad hoc constitués pour l'application de la politique, ainsi que les coûts afférents à l'administration des programmes d'intégration des arts;

CONSIDÉRANT QUE les sommes perçues des propriétaires en vertu de ces ententes sont notamment utilisées pour payer les honoraires des membres des comités ad hoc, le remboursement de leurs frais de déplacement et le paiement des diverses dépenses afférentes à l'administration de ces programmes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret n° 315-2000, adopté le 22 mars 2000, le gouvernement a prévu la création d'un compte à fin déterminée pour application de la politique permettant le dépôt des sommes reçues, par le ministre, des propriétaires en vertu des ententes intervenues dans le cadre de l'application de la politique;

CONSIDÉRANT l'entente soumise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général adjoint à signer l'entente relative à l'application à la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, pour le projet d'aménagement récréotouristique de Rivière-au-Renard (numéro de projet : 11-145).

RÉS. 24-03-015

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT
POUR LE PRÊT D'ÉQUIPEMENT - UNITÉ RÉGIONALE LOISIR
ET SPORT GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) est l'organisme mandaté par le ministère de l'Éducation pour le développement du loisir et du sport en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et propriétaire des barres d'apprentissage, des patins et des casques;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM développe un service de prêt d'équipements récréatifs, sportifs, physiques et de plein air disponible pour la population, les écoles et les organismes de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM travaille au développement d'une centrale d'équipements décentralisée, c'est-à-dire à la répartition d'équipements sur tout le territoire, à proximité de lieux de pratique, en collaboration avec les municipalités et les organismes gestionnaires de ces sites;

CONSIDÉRANT QUE les équipements seront disponibles gratuitement pour les écoles, les organismes et à la population;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est d'augmenter l'accessibilité et la pratique durable d'activités sportives et de plein air dans un cadre sécuritaire et inclusif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, responsable d'un point de service pour la location d'équipements, désire louer ou prêter ces équipements et s'engage à effectuer la gestion du point de service conformément aux modalités exprimées à la présente entente de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM confiera l'Équipement dans les trente (30) jours de la signature de la présente entente à la Ville, laquelle pourra dès sa prise de possession faire usage des équipements pour les fins convenues prévues à l'entente;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat pour le prêt d'équipement soumise par l'URLS GÎM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le préposé aux loisirs et à la culture à procéder à la signature de l'entente de partenariat pour le prêt d'équipement avec l'URLS GÎM.

RÉS. 24-03-016

COMITÉ DE PILOTAGE –
BUDGET PARTICIPATIF –
NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé souhaite stimuler la participation citoyenne dans l'effervescence de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé instaure un budget participatif en 2024;

CONSIDÉRANT QUE le budget participatif est un mécanisme de démocratie participative permettant aux citoyens d'influencer ou de prendre des décisions en matière de budgets publics, pour une portion prédéterminée du budget investissements des municipalités;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de pilotage constitué du maire, du directeur-général, de la coordonnatrice aux communications et aux relations publiques, de la chef inspectrice, ainsi que deux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE deux citoyens ont démontré leur intérêt et leur motivation à faire partie de l'aventure du budget participatif de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal nomme monsieur Jean-Yves Huard et madame Anick Desrosiers pour siéger sur le comité de pilotage du budget participatif 2024.

RÉS. 24-03-017

DÉMISSION D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 160 951 nous a informés qu'elle démissionnait de son poste d'assistante-inspectrice municipale en environnement et en bâtiments à la Ville de Gaspé en date du 22 février 2024 à 16h30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi de la personne salariée portant le numéro 160 951, et ce, rétroactivement au 22 février 2024 à 16h30.

QUE le conseil municipal en profite pour la remercier pour son travail au sein de la municipalité depuis son entrée en fonction en juin 2022.

QUE le directeur des Services administratifs, soit, par la présente, autorisé à rembourser à la personne salariée, sous forme monétaire, le solde des banques de congés, de vacances annuelles non épuisées ou autres indemnités dues.

RÉS. 24-03-018

DÉMISSION D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 100 102 nous a informés qu'elle démissionnait de son poste de directeur des projets majeurs à la Ville de Gaspé en date 20 février 2024 à 16h30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi de la personne salariée portant le numéro 100 102, et ce, rétroactivement au 20 février 2024 à 16h30.

QUE le conseil municipal en profite pour la remercier pour son travail au sein de la municipalité depuis son entrée en fonction en mai 2011.

QUE le directeur des Services administratifs, soit, par la présente, autorisé à rembourser à la personne salariée, sous forme monétaire, le solde des banques de congés, de vacances annuelles non épuisées ou autres indemnités dues.

RÉS. 24-03-019

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE AU POSTE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE GARDIEN À LA SÛRETÉ ET AU MÉNAGE

CONSIDÉRANT le processus le mouvement de personnel interne effectué pour ces remplacements et qu'une personne salariée saisonnière a accepté ces remplacements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Allan Vionnet au poste de remplacement temporaire de gardien à la sûreté et au ménage, et ce, pour les périodes du 3 au 9 mars 2024 ainsi que du 7 au 20 avril 2024.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 2 à l'échelon 1 de l'échelle salariale des cols bleus.

QUE le titulaire du poste doit fournir un certificat médical de bonne santé et un formulaire d'antécédents criminels si cela n'est pas déjà à son dossier.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-371-00-141.

RÉS. 24-03-020

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT la recommandation positive à la demande de dérogation mineure présentée lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 28 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour la recommandation incluse au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 février 2024;

IL est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 février 2024, soit accepté avec ses recommandations.

QUE le conseil municipal autorise également la consultation écrite des personnes intéressées par la demande de dérogation mineure présentée au comité consultatif d'urbanisme le 28 février 2024 et qui sera étudiée lors d'une prochaine séance du conseil. Cette consultation écrite sera annoncée dans le même avis que celui annonçant la date de l'étude de la demande par le conseil municipal.

À 20 h 31, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Jean-Yves Huard:

Quels stationnements sont visés par l'embauche du préposé aux stationnements? Est-ce que les citoyens vont voter sur les projets soumis au budget participatif?

Réponse: Rue de la Reine et l'aréna.
Oui, les gens vont voter, c'est le but de l'exercice.

RÉS. 24-03-021

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 h 33 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière

Assemblée publique de consultation tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, lundi le 18 mars 2024, à 19 h, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

À 19 h 02, monsieur le maire invite le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement à présenter les modifications apportées par le projet de règlement :

Règlement 1156-11-65 :

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- modifiant l'article **5.3 USAGES PROHIBES DE CERTAINES CONTRUCTIONS**
- modifiant le point **D) SERVICES** de l'article **3.2.3 CLASSE DÉTAIL, ADMINISTRATION ET SERVICES (C-2)** afin d'ajouter un quatre-vingt-treizième usage autorisé Lieu de retour pour contenants consignés
- modifiant les usages autorisés dans la zone M-409 afin de permettre comme usage spécifiquement permis l'usage Ensemble touristique et d'assujettir cet usage au *Règlement sur les usages conditionnels n° 1172-12*
- modifiant les usages autorisés dans la zone IC-269 afin de permettre comme usage spécifiquement permis l'usage Centre récréatif en général (7424)
- modifiant les usages autorisés dans la zone P-210 afin de permettre comme usage spécifiquement permis les usages Centre sportif multidisciplinaire (couvert) (7222) et Aréna (patinage sur glace) (7451).

Le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement mentionne également qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 15 mars soit depuis la publication de l'avis public annonçant la tenue de l'assemblée de consultation et que personne n'a communiqué avec son service concernant ce règlement.

Une période de questions et d'interventions du public suit cette présentation.

1 Personne assistait à l'assemblée.

À 19 h 19, aucune autre question n'étant posée, l'assemblée est fermée.

MAIRE

GREFFIÈRE

Assemblée publique de consultation tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, lundi le 18 mars 2024, à 19 h, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

À 19 h 02, monsieur le maire invite le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement à présenter les modifications apportées par le projet de règlement :

Règlement 1172-12-13 :

Règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en :

- Ajoutant l'article **2.16 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR L'USAGE* ENSEMBLE TOURISTIQUE DANS LA ZONE* M-409**

Le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement mentionne également qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 15 mars soit depuis la publication de l'avis public annonçant la tenue de l'assemblée de consultation et que personne n'a communiqué avec son service concernant ce règlement.

Une période de questions et d'interventions du public suit cette présentation.

1 Personne assistait à l'assemblée.

À 19 h 19, aucune autre question n'étant posée, l'assemblée est fermée.

MAIRE

GREFFIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 18 mars 2024 à 19h30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, Mme Joëlle-Anne

Côté, coordonnatrice aux communications et aux relations publiques et M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale : 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 4.1 remplacement du panneau électrique principal au Centre civique Luc Germain
 - 4.2 demande de prix pour installation d'un système d'urgence et lettrage complet - Camionnette neuve - Caserne incendie de Rivière-au-Renard
 - 4.3 ouverture de soumission - Acquisition de quatre (4) génératrices extérieures monophasées
 - 4.4 ouverture de soumission - Acquisition de deux (2) génératrices extérieures triphasées
 - 4.5 ouverture de soumission - Installation de six (6) génératrices extérieures
 - 4.6 ouverture de soumission - Acquisition d'une remorque fermée de 16 pieds
 - 4.7 ouverture de soumission - Acquisition de pièces pour l'installation de six (6) génératrices extérieures
 - 4.8 ouverture de soumission - Remplacement des rails des décanteurs
 - 4.9 ouverture de soumission - Sable, gravier et autres matériaux 2024-2025
 - 4.10 ouverture de soumission - Taux de location machineries lourdes 2024-2025
- 5. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 5.1 Protection contre les incendies**
 - 5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

5.3 Loisirs et culture

- 5.3.1 offre de services Association des personnes handicapées de Gaspé Inc.
- 5.3.2 autorisation course Bouge ! Jusqu'au bout du monde, 2ième édition
- 5.3.3 proposition de service - Décorations pour la saison estivale Gaspé et Rivière-au-Renard
- 5.3.4 adoption du plan d'action et du bilan 2023 du plan d'action à l'égard des personnes handicapées
- 5.3.5 transport collectif jeunes - Saison 2023-2024
- 5.3.6 proposition de services - Plantation pour les fleurs secteurs du centre-ville de Gaspé et de Rivière-au-Renard

5.4 Travaux publics

- 5.4.1 approbation d'un plan d'action à la suite d'un dépassement de plomb dans l'eau
- 5.4.2 mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

5.5 Services administratifs et aéroport

- 5.5.1 rapport d'activités du trésorier - Élections municipales
- 5.5.2 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

- 5.6.1 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 (second projet 1156-11-65)
- 5.6.2 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1172-12 (second projet 1172-12-13)
- 5.6.3 projet - Han-Logement - Secteur de la rue Forest - Cession de terrain - Lots 6 624 402, 6 624 403 et 6 624 404, cadastre du Québec
- 5.6.4 regroupement d'achat en commun - Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2024-2029

5.7 Direction générale

- 5.7.1 paiement de la demande de paiement #4 - Travaux de mise aux normes des surpresseurs - Boulevard de Gaspé et rue Forest
- 5.7.2 dépôt du rapport sur la gestion contractuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023
- 5.7.3 déclaration - Journée et mois de l'autisme 2024

5.7.4 proposition budgétaire Société québécoise des infrastructures
- Démolition des bâtiments de l'ancien centre de services du
ministère des Transports et de la Mobilité durable

5.8 Ressources humaines

5.8.1 embauche d'une personne salariée au poste de
remplacement temporaire d'opérateur-contrôleur au LET

5.9 Projets majeurs

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7. AVIS DE MOTION

7.1 AVIS DE MOTION 1156-11-65

7.2 AVIS DE MOTION 1172-12-13

7.3 décrétant un emprunt de 1 112 867.50 \$ et une dépense d'une
somme de 1 112 867.50 \$ pour la réalisation de travaux de
réfection de l'usine d'épuration des eaux usées de Sandy-
Beach et de composantes des réseaux d'aqueduc et d'égout

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les
matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes
maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

RES 24-03-022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 19 h 32, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Jean-Yves Dupuis:

Les drapeaux sont en berne excepté celui de
Gespeg, est-ce qu'il y a une raison?

Daniel: On a demandé à la nation comment
gérer le drapeau et on attend des
réponses.

Est-ce qu'éventuellement on va avoir un peu
plus de rigidité au niveau des bacs de matières
résiduelles et de leur emplacement afin de les
cacher?

Daniel: C'est déjà réglementé et dans l'application c'est là où c'est plus difficile et parfois c'est impossible de les mettre ailleurs. C'est difficile d'avoir des agents verts et de faire la mise en œuvre.

Dans les permis de construction qu'on émet, serait-ce possible de prévoir l'ajout d'endroit, remises, locaux où les gens peuvent exercer leurs hobby, faire du recyclage d'objets pour aussi aider des gens qui ont des problèmes de santé mentale.

Daniel : On en prend note, merci.

RES 24-03-023

**REPLACEMENT DU PANNEAU ÉLECTRIQUE PRINCIPAL
AU CENTRE CIVIQUE LUC GERMAIN**

CONSIDÉRANT QUE suite à un bris de l'installation électrique au centre civique Luc Germain de Gaspé, nous avons constaté que le panneau de contrôle électrique principal n'était plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a un risque de bris majeur;

CONSIDÉRANT QUE tout le système de l'aréna dépend de ce panneau électrique;

CONSIDÉRANT les délais de livraison et d'installation;

CONSIDÉRANT QU'en cas de bris durant la saison hivernale, les activités seront arrêtées pour une longue période;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Ganex au montant de 42 940 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de fourniture et installation d'un panneau de contrôle électrique tel que spécifié à la soumission S02783 de Ganex au montant de 42 940 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1479-22.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 24-03-024

**DEMANDE DE PRIX POUR INSTALLATION D'UN SYSTÈME
D'URGENCE ET LETTRAGE COMPLET - CAMIONNETTE NEUVE –
CASERNE INCENDIE DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-008 autorisant l'acquisition d'une camionnette neuve, ½ tonne, 4x4 à cabine double pour la caserne incendie de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE les travaux externes doivent être effectués et des produits installés sur ladite camionnette afin de se conformer aux règles pour un véhicule d'urgence;

CONSIDÉRANT la demande de prix faite auprès de trois (3) fournisseurs, soit :

- 911PRO Inc., au montant de 10 953 \$, plus les taxes applicables;
- 1VSS Inc., au montant de 11 537.28 \$, plus les taxes applicables;
- Gyrotech, au montant de 8 920 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Gyrotech est la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Gyrotech pour l'installation d'un système d'urgence et le lettrage complet de la camionnette neuve pour la caserne incendie de Rivière-au-Renard pour un montant de 8 920 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1238-14.

RES 24-03-025

OUVERTURE DE SOUMISSION – ACQUISITION DE QUATRE (4) GÉNÉRATRICES EXTÉRIEURES MONOPHASÉES

CONSIDÉRANT QUE nous désirons offrir des locaux de refuge en cas d'urgence climatique;

CONSIDÉRANT QU'une subvention provenant du Programme de Développement Économique du Québec/Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona est accordée par Développement Économique Canada permettant d'équiper certains bâtiments d'unité d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'acquisition de quatre (4) génératrices extérieures monophasées dont deux (2) de 25 kw, une de 60 kw et une de 100 kw;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions soient:

- Drumco Énergie Inc. au montant de 235 460 \$ plus les taxes applicables;
- Wajax Limitée au montant de 295 115 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Drumco Énergie Inc. au montant de 235 460 \$ plus les taxes applicables est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de fourniture de quatre (4) génératrices extérieures monophasées (deux de 25 kw, une de 60 kw et une de 100 kw) à Drumco Énergie Inc. au montant de 235 460 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée à la contribution non remboursable provenant de Développement économique Canana pour les régions du Québec dans le cadre du Programme de Développement Économique du Québec/Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 24-03-026

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
ACQUISITION DE DEUX (2) GÉNÉRATRICES
EXTÉRIEURES TRIPHASÉES**

CONSIDÉRANT QUE nous désirons offrir des locaux de refuge en cas d'urgence climatique;

CONSIDÉRANT QU'une subvention provenant du Programme de Développement Économique du Québec/Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona est accordée par Développement Économique Canada permettant d'équiper certains bâtiments d'unité d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'acquisition de deux (2) génératrices extérieures triphasées dont une de 50 kw et l'autre de 200 kw;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions soient:

- Drumco Énergie Inc. au montant de 168 780 \$ plus les taxes applicables;
- Wajax Limitée au montant de 193 083 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Drumco Énergie Inc. au montant de 168 780 \$ plus les taxes applicables est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de fourniture de deux (2) génératrices extérieures triphasées (une de 50 kw et l'autre de 200 kw) à Drumco Énergie Inc. au montant de 168 780 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée à la contribution non remboursable provenant de Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du Programme de Développement Économique du Québec/Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 24-03-027

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
INSTALLATION DE SIX (6) GÉNÉRATRICES EXTÉRIEURES**

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'offrir des locaux de refuge en cas d'urgence climatique, la Ville de Gaspé a identifié six (6) bâtiments stratégiques;

CONSIDÉRANT QU'une subvention provenant du Programme de Développement Économique du Québec/Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona est accordée par Développement Économique Canada permettant d'équiper certains bâtiments d'unité d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix sur invitation a été faite auprès de cinq (5) entrepreneurs soit :

- Plomberie Électricité Fitzpatrick inc.;
- Le Groupe Ohméga/Division construction inc.;
- Jean-Guy Boulay Électrique;
- Packwood Électrique;
- Steeves Laliberté & fils Électrique inc.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission soit :

- Le Groupe Ohméga/Division construction inc. au montant de 41 437,50 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat d'installation des six (6) génératrices à Le Groupe Ohméga/Division construction inc. au montant de 41 437,50 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée à la contribution non remboursable provenant de Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du Programme de développement Économique du Québec/Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 24-03-028

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
ACQUISITION D'UNE REMORQUE FERMÉE DE 16 PIEDS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé utilise des remorques fermées afin de livrer les équipements d'activités et de festivités;

CONSIDÉRANT QUE certaines remorques commencent à montrer des signes d'usure;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite auprès de deux (2) fournisseurs locaux soit :

- Fox Marine Sport inc.;
- GHS Sport.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions conformes soit celles de :

- Fox Marine Sport inc. au montant de 16 500 \$ plus les taxes applicables;

- GHS Sport au montant de 17 359 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Fox Marine Sport inc. est la plus basse et correspond à nos critères;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de fourniture d'une remorque fermée à Fox Marine Sport inc. au montant de 16 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1487-22.

RES 24-03-029

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
ACQUISITION DE PIÈCES POUR L'INSTALLATION
DE SIX (6) GÉNÉRATRICES EXTÉRIEURES**

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'offrir des locaux de refuge en cas d'urgence climatique, la Ville de Gaspé a identifié six (6) bâtiments stratégiques;

CONSIDÉRANT QU'une subvention provenant du Programme de Développement Économique du Québec/Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona est accordée par Développement Économique Canada permettant d'équiper certains bâtiments d'unité d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de deux (2) fournisseurs de pièces électriques essentielles à l'installation des génératrices soit :

- Wesco Distribution Canada LP;
- Lumen, Division de Sonepar Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions conformes soit celles de :

- Wesco Distribution Canada LP au montant de 59 216,37 \$ plus les taxes applicables;
- Lumen, Division de Sonepar Canada inc. au montant de 53 838,47 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Lumen, Division de Sonepar Canada inc. est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de fourniture de pièces électriques pour l'installation des génératrices à Lumen, division de Sonepar Canada inc. au montant de 53 838,47 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée à la contribution non remboursable provenant de Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du Programme de développement Économique du Québec/Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

NOTE

À 19 h 43, le conseiller Jean-Michel Noël quitte la séance.

RES 24-03-030

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
REMPACEMENT DES RAILS DES DÉCANTEURS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a entrepris la réfection de l'usine d'épuration des eaux usées qui a été bâtie en 1998;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) bassins de décantation sont munis de rails pour le racleur et que ces rails sont corrodés par les gaz et les années dû aux conditions extérieures;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix sur invitation a été faite auprès de cinq (5) entrepreneurs locaux soit :

- Les Excavations Dubé et Cassivi inc.;
- Le Groupe Ohméga inc.;
- Ivan et Garry McKoy inc.;
- Transport Dupuis et Dupuis inc.;
- Les Entreprises Allen Dumaresq.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions conformes soit celles de :

- Transport Dupuis et Dupuis inc. au montant de 78 495 \$ plus les taxes applicables;
- Les Entreprises Allen Dumaresq au montant de 74 800 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Les Entreprises Allen Dumaresq est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu, le conseiller Jean-Michel Noël s'étant retiré des discussions et n'ayant pas voté,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de remplacement des rails des décanteurs à Les Entreprises Allen Dumaresq au montant de 74 800 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 24-03-031

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
SABLE, GRAVIER ET AUTRES MATÉRIAUX 2024-2025**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres relativement à la fourniture de sable, gravier et autres matériaux, deux (2) fournisseurs ont soumis à la Ville de Gaspé leur taux pour l'année 2024-2025 soit :

- Les Transports Luc Tapp;
- Ivan et Garry McKoy inc.;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, les offres de service sont conformes au devis et peuvent être incluses au répertoire 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE ces taux sont valides pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte le répertoire des offres de service pour la fourniture de sable, gravier et autres matériaux 2024-2025.

RES 24-03-032

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
TAUX DE LOCATION MACHINERIES LOURDES 2024-2025**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une demande publique d'offres de service relativement à la location de machineries lourdes, trois (3) fournisseurs ont soumis à la ville de Gaspé leurs taux de location pour l'année 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) offres de service sont conformes et peuvent par conséquent être incluses au répertoire 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,
ET résolu à l'unanimité,

QUE la ville de Gaspé accepte les taux de location des machineries lourdes comme indiqué au répertoire 2024-2025. Ces taux seront valides du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

RES 24-03-033

**OFFRE DE SERVICE
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE GASPÉ INC.**

CONSIDÉRANT le besoin de ressources professionnelles pour la finalisation et la mise en œuvre du futur plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des personnes handicapées de Gaspé inc. a fait parvenir une offre de service pour un soutien au plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des personnes handicapées de Gaspé inc. possède des ressources qualifiées pour effectuer ce travail;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts est détaillée comme suit :

- 9 heures pour la mise en marche du plan d'action à 40 \$/h;
- 50 heures pour les suivis mensuels (mars à décembre) à 50 \$/h;
- 5 heures pour la rédaction de rapport à 40 \$/h
- un budget de déplacement de 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE le total s'élèvera à 2 760.00 \$ plus les taxes applicables pour couvrir de mars jusqu'en décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par «ProposePar»,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de l'Association des personnes handicapées de Gaspé inc. pour un coût total de 2 760,00 \$ plus les taxes applicables pour leur soutien de mars jusqu'en décembre 2024.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RES 24-03-034

**AUTORISATION COURSE
BOUGE ! JUSQU'AU BOUT DU MONDE, 2IÈME ÉDITION**

CONSIDÉRANT QUE cent vingt à cent soixante élèves de l'école Antoine-Bernard de Carleton-sur-Mer s'entraînent depuis octobre dernier pour le Grand Défi Pierre-Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bouge pour que ça bouge désire recréer leur événement;

CONSIDÉRANT QUE cette course a pour objectif de promouvoir les saines habitudes de vie et le plaisir de bouger dans la région;

CONSIDÉRANT QU'une course nommée « Bouge! Jusqu'au Bout du Monde » sera organisée les 11 et 12 mai ou les 18 et 19 mai 2024 de Carleton-sur-Mer à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette course, les élèves courseront sur une distance de 1 à 3 km sur l'accotement de la route 132 dans la municipalité de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Bouge ! Jusqu'au Bout du Monde sollicite la permission de la Ville de Gaspé pour courir sur l'accotement des routes désignées sur son territoire, dont notamment l'emprise de la route 132;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation se charge d'assurer la sécurité des enfants tout au long de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé autorise l'activité Bouge ! Jusqu'au Bout du Monde à utiliser les accotements de la route 132 dans la municipalité de Gaspé pour leur événement les 11 et 12 mai ou les 18 et 19 mai 2024.

QUE l'autorisation est conditionnelle à ce que le ministère des Transport et de Mobilité durable soit aussi en accord et que la Sureté du Québec soit avisée de l'événement.

RES 24-03-035

**PROPOSITION DE SERVICE
DÉCORATIONS POUR LA SAISON ESTIVALE
GASPÉ ET RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT QU'un mandat de décorations estivales pour le centre-ville de Gaspé et le centre du village de Rivière-au-Renard doit être confié à une entreprise;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est très spécifique et est attribué selon une demande de concept de décorations qui touche des infrastructures et lieux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de proposition a été adressée directement à l'entreprise De Jardins en Saisons et que cette dernière a proposé une offre de service au montant de 3 780.00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse du concept, la Direction des loisirs et de la culture recommande l'offre de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par «ProposePar»,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal recommande l'offre de service de l'entreprise De Jardins en Saisons pour le mandat de décorations estivales pour les secteurs de Gaspé centre-ville et le centre du village de Rivière-au-Renard, et ce, au montant de 3 780.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au code budgétaire 02-701-58-419.

RES 24-03-036

**TRANSPORT COLLECTIF JEUNES
SAISON 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé a créé un partenariat avec la Régie Intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) pour offrir un service de transport collectif vers le Mont-Béchervaise pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat existe entre la RÉGÎM et la station touristique Pin Rouge et qu'il se nomme « Transport ski-bus »;

CONSIDÉRANT QUE le service sera offert sur le site web de la RÉGÎM afin d'améliorer la structure organisationnelle et promotionnelle du « Transport collectif jeunes » il est maintenant appelé « Transport Ski-Bus » dans les différents outils de communication;

CONSIDÉRANT QUE le tarif de Transport Baie des Chaleurs sera de 400,00 \$ plus les taxes applicables les samedis et de 675,00 \$ par jour plus les taxes applicables pour les autres jours et que le service sera offert sur 20 jours soit tous les samedis à compter de janvier au 1er avril 2024 ainsi que les journées pédagogiques;

CONSIDÉRANT QUE le tarif d'Autobus Synnott sera de 675,00 \$ par jour plus les taxes applicables pour leurs services du 15 février, du 14 et 28 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le tarif de la TAC de Gaspé sera de 2,75 \$ par kilomètre plus les taxes applicables de janvier à avril 2024 pour les samedis, les journées pédagogiques et la semaine de relâche, selon les demandes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par «ProposePar»,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la réalisation du Transport « Ski-bus » pour la saison hivernale 2023-2024 pour un montant de 400,00 \$ ou de 675,00 \$ par jour, plus les taxes applicables, selon le transporteur.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-370-10-459.

RES 24-03-037

**PROPOSITION DE SERVICES
PLANTATION POUR LES FLEURS SECTEURS
DU CENTRE-VILLE DE GASPÉ ET DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT QU'un mandat de plantation de végétaux pour le centre-ville de Gaspé et de Rivière-au-Renard doit être confié à une entreprise;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est très spécifique et est attribué selon une demande de concept de décorations qui touche des infrastructures et lieux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de proposition a été adressée directement à l'entreprise De Jardins en Saisons et que cette dernière a proposé une offre de service pour le centre-ville de Gaspé et de Rivière-au-Renard au montant de 3 586.50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse du concept, la Direction des loisirs et de la culture recommande l'offre de service De Jardins en Saisons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par «ProposePar»,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal recommande l'offre de service de l'entreprise De Jardins en Saisons pour le mandat de plantation de végétaux dans le centre-ville de Gaspé et de Rivière-au-Renard au montant de 3 586.50 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au code budgétaire 02-701-58-419.

RES 24-03-038

**APPROBATION D'UN PLAN D'ACTION
À LA SUITE D'UN DÉPASSEMENT
DE PLOMB DANS L'EAU**

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec (RQEP) exige la vérification du plomb et du cuivre dans l'eau distribuée par nos systèmes;

CONSIDÉRANT QU'un résultat dépassant la norme de 0.005 ml/L a été constaté sur l'un des réseaux de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un résultat dépassant la norme prescrite, la municipalité doit faire un plan d'action et le suivre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte le plan d'action établi par la Direction des travaux publics.

QUE le plan soit publié sur le site internet de la Ville de Gaspé.

RES 24-03-039

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES
(CHLORURE DE SODIUM)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ pour la saison 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.

QUE la Ville de Gaspé confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Gaspé, pour la saison 2024-2025.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Gaspé s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée.

QUE la Ville de Gaspé confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Gaspé s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE la Ville de Gaspé reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2024-2025, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ.

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

QUE le maire et la greffière soit autorisés à signer les documents requis.

CONSIDÉRANT QUE l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige que le trésorier dépose un rapport d'activités;

CONSIDÉRANT QUE le rapport couvre la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'activités pour l'exercice 2023 en ce qui a trait aux élections municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport d'activités du trésorier tel que présenté.

RES 24-03-041

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 128 675.99 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 128 675.99 \$.

RES 24-03-042

**ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1156-11
(SECOND PROJET 1156-11-65)**

IL est proposé par le conseiller Réal Côté

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-65:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- modifiant l'article 5.3 USAGES PROHIBES DE CERTAINES CONTRUCTIONS;
- modifiant le point D) SERVICES de l'article 3.2.3 CLASSE DÉTAIL, ADMINISTRATION ET SERVICES (C-2) afin d'ajouter un quatre-vingt-treizième usage autorisé Lieu de retour pour contenants consignés;
- modifiant les usages autorisés dans la zone M-409 afin de permettre comme usage spécifiquement permis l'usage Ensemble touristique et d'assujettir cet usage au Règlement sur les usages conditionnels no 1172-12;

- modifiant les usages autorisés dans la zone IC-269 afin de permettre comme usage spécifiquement permis l'usage Centre récréatif en général (7424);
- modifiant les usages autorisés dans la zone P-210 afin de permettre comme usage spécifiquement permis les usages Centre sportif multidisciplinaire (couvert) (7222) et Aréna (patinage sur glace) (7451);

RES 24-03-043

**ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1172-12
(SECOND PROJET 1172-12-13)**

IL est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1172-12 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1172-12-13:

Règlement amendement le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en :

- Ajoutant l'article 2.16 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR L'USAGE* ENSEMBLE TOURISTIQUE DANS LA ZONE* M-409

RES 24-03-044

**PROJET – HAN-LOGEMENT
SECTEUR DE LA RUE FOREST - CESSION DE TERRAIN –
LOTS 6 624 402, 6 624 403 ET 6 624 404, CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a un important besoin de logements sur son territoire depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Han-Logement est actuellement à développer un projet de logements privés, abordables et totalement adaptés aux personnes handicapées ou aux personnes âgées dans le secteur de la rue Forest;

CONSIDÉRANT QUE le projet en question répond à un grand besoin dans le milieu ;

CONSIDÉRANT QUE le projet se veut une implication active de la communauté au mieux-être des personnes susdites;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 24-01-015 ayant pour but de faire l'acquisition d'un terrain pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé est propriétaire des lots 6 624 403 et 6 624 404, cadastre du Québec et se portera acquéreur du lot 6 624 402, cadastre du Québec aux termes de la résolution susdite;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation à titre gratuit de cet immeuble est possible en application de la *Loi sur la Société d'Habitation du Québec*, L.R.Q., c. S-8, du *Programme AccèsLogis* et des dispositions de l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de signer un acte de cession à titre gratuit desdits lots en faveur de Han-Logement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte de céder à titre gratuit dans le cadre du projet de logements privés, abordables et totalement adaptés aux personnes handicapées ou aux personnes âgées dans le secteur de la rue Forest, un terrain constitué des lots 6 624 402, 6 624 403 et 6 624 404, cadastre du Québec en faveur de Han-Logement.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou le directeur général adjoint à négocier les clauses finales de l'acte de cession à titre gratuit à intervenir avec le cessionnaire.

QUE les frais d'arpentage pour le lotissement soient à la charge du cédant.

QUE les frais et honoraires de notaire soient à la charge du cessionnaire.

RES 24-03-045

**REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN –
ASSURANCES RESPONSABILITÉ
POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT,
PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2024-2029**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gaspé souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité de Gaspé joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1er juin 2024 jusqu'au 31 mai 2029.

QUE le conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

QUE, selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

RES 24-03-046

**PAIEMENT DE LA DEMANDE DE PAIEMENT #4 –
TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SURPRESSEURS –
BOULEVARD DE GASPÉ ET RUE FOREST**

CONSIDÉRANT la résolution 23-04-009 accordant le contrat pour les travaux de mise aux normes des surpresseurs du boulevard Gaspé et de la rue Forest à 9001-8839 Québec inc.;

CONSIDÉRANT le décompte progressif numéro #4 d'un montant de 754 181.48 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclut les directives de changement suivantes :

8.1 Ajout du branchement d'aqueduc jusqu'à la limite de lot - clôture 1 922.42 \$
8.2 Réparation du drain de fondation 861.00 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le décompte s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Tétra Tech QI inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu, le conseiller Jean-Michel Noël s'étant retiré des discussions et n'ayant pas voté,

QUE le conseil municipal autorise le paiement à 9001-8839 Québec inc. de la demande de paiement #4 au montant de 754 181.48 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1515-23.

RES 24-03-047

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes qui stipule qu'une fois l'an, la municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte le rapport annuel sur l'application du règlement 1448-21 sur la gestion contractuelle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

RES 24-03-048

DÉCLARATION - JOURNÉE ET MOIS DE L'AUTISME 2024

CONSIDÉRANT QUE le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

CONSIDÉRANT QU'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société;

CONSIDÉRANT QU'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive;

CONSIDÉRANT QU'un enfant sur 66 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil proclame le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et invite les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en oeuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

RES 24-03-049

PROPOSITION BUDGÉTAIRE
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES –
DÉMOLITION DES BÂTIMENTS
DE L'ANCIEN CENTRE DE SERVICES
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT QU'aux termes du protocole d'entente intervenue le 12 janvier 2007 entre la Ville de Gaspé (la Ville) et la Société québécoise des infrastructures (SQI), alors désignée la Société immobilière du Québec, la Ville s'est engagée à céder à SQI un terrain de 20 000 m² situé à Gaspé, mieux connu et désigné comme étant le lot 4 055 401, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé (l'«Immeuble 1»);

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie de la cession de l'Immeuble 1 par la Ville en faveur de SQI, cette dernière s'est engagée, aux termes du protocole, à céder en faveur de la Ville un immeuble situé au 152, rue Jacques-Cartier, à Gaspé, mieux connu et désigné comme étant le lot 3 147 158, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé (l'«Immeuble 2»);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a cédé, pour une valeur nominale l'Immeuble 1 à SQI en date du 13 juin 2007, suivant l'acte de vente conclu et publié au registre foncier sous le numéro 14350578;

CONSIDÉRANT l'avenant au protocole d'entente et quittance signé entre la Ville et la SQI le 11 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE le protocole prévoit que, préalablement à la cession de l'Immeuble 2 en faveur de la Ville, cette dernière doit procéder à la démolition des bâtiments y étant situés;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu dans l'avenant susdit que la démolition de ces bâtiments doit plutôt être effectuée par SQI, aux frais de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE suivant la démolition des bâtiments situés sur l'Immeuble 2, SQI devra procéder à ses frais, avant la cession de l'Immeuble 2 en faveur de la Ville, à la décontamination de l'Immeuble 2;

CONSIDÉRANT la proposition budgétaire soumise par la SQI pour la réalisation des travaux de démolition des bâtiments de l'ancien centre de services du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général adjoint à signer la proposition budgétaire soumise par la SQI pour la réalisation des travaux de démolition des bâtiments de l'ancien centre de services du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

QUE le directeur général ou le directeur général adjoint soit autorisé à y apporter des modifications mineures, s'il y a lieu.

RES 24-03-050

**EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE
AU POSTE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE
D'OPÉRATEUR-CONTRÔLEUR AU LET**

CONSIDÉRANT le processus de mouvement de personnel interne effectué pour ce remplacement et qu'une personne salariée saisonnière a accepté un remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Georges Dorion au poste de remplacement temporaire d'opérateur-contrôleur au LET, et ce, pour la période du 18 mars au 30 mars 2024.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 6 à l'échelon où il est rendu.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-451-20-141.

RES 24-03-051

**AVIS DE MOTION
1156-11-65**

Le conseiller Jean-Michel Noël donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant l'article 5.3 USAGES PROHIBES DE CERTAINES CONSTRUCTIONS, en modifiant le point D) SERVICES de l'article 3.2.3 CLASSE DÉTAIL, ADMINISTRATION ET SERVICES (C-2) afin d'ajouter un quatre-vingt-treizième usage autorisé Lieu de retour pour contenants consignés, en modifiant les usages autorisés dans la zone M-409 afin de permettre comme usage spécifiquement permis l'usage Ensemble touristique et d'assujettir cet usage au Règlement sur les usages conditionnels no 1172-12, en modifiant les usages autorisés dans la zone IC-269 afin de permettre comme usage spécifiquement permis l'usage Centre récréatif en général (7424) et en modifiant les usages autorisés dans la zone P-210 afin de permettre comme usage spécifiquement permis les usages Centre sportif multidisciplinaire (couvert) (7222) et Aréna (patinage sur glace) (7451).

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents à cette séance conformément aux exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RES 24-03-052

**AVIS DE MOTION
1172-12-13**

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en ajoutant l'article 2.16 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR L'USAGE* ENSEMBLE TOURISTIQUE DANS LA ZONE* M-409.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents à cette séance conformément aux exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RES 24-03-053

**AVIS DE MOTION ET
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 112 867.50 \$
ET UNE DÉPENSE D'UNE SOMME DE 1 112 867.50 \$
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION
DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE SANDY-BEACH
ET DE COMPOSANTES DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement décrétant un emprunt de 1 112 867.50 \$ et une dépense d'une somme de 1 112 867.50 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de l'usine d'épuration des eaux usées de Sandy-Beach et de composantes des réseaux d'aqueduc et d'égout et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est d'autoriser la réalisation de travaux de réfection de l'usine d'épuration des eaux usées de Sandy-Beach, notamment au niveau du prétraitement, du décanteur et du pressoir et également des travaux de réfection des différentes composantes des réseaux d'aqueduc et d'égout, en autres au niveau des conduites, sondes et raccords. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 389 503.62 \$ sur une période de sept (7) ans et une somme de 723 363.88 \$ sur une période de quinze (15) ans.

Suivant cette présentation, le conseiller Ghislain Smith donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant un emprunt de 1 112 867.50 \$ et une dépense d'une somme de 1 112 867.50 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de l'usine d'épuration des eaux usées de Sandy-Beach et de composantes des réseaux d'aqueduc et d'égout et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

À 20 h 04, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Jean-Yves Dupuis:

Les logements poussent comme des champignons dans le quartier 6 et c'est la preuve que c'est possible de construire à l'extérieur du centre ville.

Pour la démolition du MTQ, pourquoi on démolit et on ne déconstruit pas, pour recycler les matériaux.

On n'a pas les chiffres, peut on le savoir?

Ce sera une belle place pour faire un parc communautaire, monsieur Keays avait parlé de logements mais ça serait le temps d'enclencher une période de consultation.

Rép: On a demandé à la SQI pour déconstruire mais ils n'ont pas voulu embarquer dans la déconstruction même s'ils vont essayer de récupérer un peu. La SQI est maître d'oeuvre.

Sébastien: On doit sortir en appel d'offres et si on dit l'estimé des coûts, ça va donner une indication pour le coût des travaux.

Daniel: Il y aura consultation préparée par une firme pendant l'année 2024 et la consultation va aussi viser le terrain de l'aréna, on va faire les deux en même temps.

RES 24-03-054

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 h 12 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière